



POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES 2026-2030

Depuis plusieurs années, Kalhyge (Groupe Anett) s'est inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) en s'appuyant sur le référentiel ISO 14001 et les 17 objectifs de développement durable du Pacte Mondial de l'ONU. La création de chaînes d'approvisionnement plus durables, intégrant les questions environnementales, sociales et des droits humains dans la gestion des achats, constitue l'une des bases de cet engagement.

Kalhyge (Groupe Anett) identifie et évalue régulièrement les risques environnementaux, sociaux, éthiques et relatifs aux droits humains associés à ses catégories d'achats, à ses fournisseurs stratégiques et à ses zones géographiques d'approvisionnement. Les actions de surveillance et d'évaluation sont priorisées en fonction de ces risques.

Dans le cadre de notre plan « CAP 2030 », notre politique d'achats responsables repose sur :

- **L'incarnation de notre responsabilité économique et sociétale dans nos actes d'achats**
Assurer, via nos choix de fournisseurs, d'achats et d'investissements, la cohérence entre nos ambitions RSE et nos actes.
- **La prise en compte de l'ensemble de notre périmètre métier**
Promouvoir l'application de critères comparables et la même exigence de transparence pour les achats textiles, d'outils de production, de produits, de fournitures et de services.
- **La communication auprès des fournisseurs**
Interagir régulièrement avec nos fournisseurs, de façon proportionnée à notre volume d'achats auprès de chacun, dans le but d'atténuer les impacts sociaux et environnementaux.
- **La réduction du risque de non-conformité à l'avenir**
Anticiper les évolutions réglementaires dans les domaines environnementaux, sociaux et des droits humains.

1. Engagements

A cette fin, cette politique s'articule autour des engagements suivants :

- **Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs**
 - Les délais de paiement contractuels sont respectés, conformément à la réglementation en vigueur.
 - Les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs sont recherchées et, lorsqu'identifiées, résolues dans des délais raisonnables.
 - Les pratiques de pression abusive sur les prix ou les délais sont surveillés et évités.
 - Les partenariats longs sont privilégiés afin d'accompagner les fournisseurs dans leur transition RSE.
- **Être irréprochable dans toutes les relations d'affaires**
 - Seuls des méthodes et des moyens reconnus par tous comme conformes aux bonnes pratiques de la profession sont employées, et toute pratique commerciale illicite ou déloyale est refusée ;
 - Toute rétribution, prestation ou avantage financier direct ou indirect d'un fournisseur est refusée et l'acheteur veille à ce que ses intérêts personnels n'interfèrent pas dans le processus.
- **Garantir l'équité de traitement des fournisseurs**
 - Les acheteurs assurent une communication claire et homogène pour que chaque fournisseur dispose du même niveau d'information ;
 - Ils veillent au respect des règles de la concurrence ainsi qu'à l'égalité de traitement des entreprises en compétition.
- **Intégrer des critères RSE dans le choix des fournisseurs**

Des critères RSE sociaux, environnementaux et éthiques participent systématiquement à l'évaluation des fournisseurs, de leurs produits et services et de leurs offres, au même titre que les critères de coût et de performance.

 - Les critères RSE représentent au moins 25% de la note globale d'évaluation des fournisseurs au sein des appels d'offres.
 - La charte Achats responsables est intégrée à tous les nouveaux contrats. Elle inclut des engagements sur le respect des droits humains, la préservation des ressources naturelles, la réduction de l'empreinte carbone, la lutte contre la corruption, etc. Tous les fournisseurs stratégiques sont systématiquement invités à signer la Charte Fournisseurs Responsables de Kalhyge (Groupe Anett).
 - Le respect de cette charte ainsi que le niveau de maturité RSE des fournisseurs font l'objet d'un suivi régulier auprès des fournisseurs signataires.

- **Former et sensibiliser**
 - Kalhyge (Groupe Anett) s'engage à former ses acheteurs et ses équipes à la RSE, afin de garantir une mise en œuvre efficace de cette politique.
 - Des objectifs individuels intégrant les enjeux des achats responsables pourront être définis pour les membres de la fonction Achats, notamment en matière d'intégration des critères RSE dans les processus de consultation et de sélection des fournisseurs.
- **Évaluer et accompagner les fournisseurs**
 - Kalhyge (Groupe Anett) déploie un dispositif d'évaluation de la maturité RSE de ses fournisseurs s'appuyant sur des questionnaires dédiés et/ou des évaluations externes reconnues. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte dans les décisions d'achat et permettent d'identifier, lorsque cela est pertinent, des actions d'accompagnement et de progrès avec les fournisseurs concernés. Les fournisseurs n'atteignant pas la note minimale de 50/100, seront recontactés afin de définir un plan d'action, puis ils seront réévalués.
 - Kalhyge (Groupe Anett) encourage ses fournisseurs à mesurer, réduire et communiquer leurs émissions de gaz à effet de serre et favorise les solutions contribuant à la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement.
- **Mesurer et réduire l'empreinte environnementale des achats**
 - Kalhyge (Groupe Anett) s'engage dans la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) afin de mieux appréhender les impacts environnementaux des produits, services et investissements tout au long de leur cycle de vie.
 - Kalhyge (Groupe Anett) intègre progressivement les critères environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone, dans ses processus de décision relatifs aux achats et aux investissements.

2. Gouvernance et déploiement

La mise en œuvre de la présente politique est pilotée conjointement par les équipes Achats, Supply Chain et RSE, sous le sponsoring de la Direction. Elle s'applique à 100% des sites de Kalhyge (Groupe Anett) et fait l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des collaborateurs concernés.

La performance de la politique est suivie au moyen d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs faisant l'objet d'un reporting régulier. Les résultats sont analysés annuellement afin d'évaluer l'atteinte des objectifs, d'identifier les axes de progrès et de définir les plans d'actions nécessaires. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la performance économique, sociale et environnementale de Kalhyge (Groupe Anett).

Le déploiement et le contenu de cette politique sont revus tous les ans.

3. Indicateurs de suivis et objectifs

Ces engagements doivent permettre à Kalhyge (Groupe Anett) d'atteindre les cibles suivantes à horizon 2030 :

Indicateur	Objectif 2030
Part du chiffre d'affaires achats du secteur textile couverte par la Charte Achats Responsables signée par les fournisseurs	90 %
Part du chiffre d'affaires achats total ⁽¹⁾ couverte par la Charte Achats Responsables signée par les fournisseurs	90 %
Part du chiffre d'affaires achats réalisé auprès de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation RSE lors des appels d'offres (matrice de choix RSE)	70 %
Part des achats ⁽¹⁾ couverts par des contrats cadres incluant des clauses RSE sur les exigences en matière d'environnement, de travail et de droits humains	-
Part des fournisseurs ⁽¹⁾ stratégiques évalués via le questionnaire RSE Kalhyge (ou via notation externe type EcoVadis)	90 %
Part de vêtements de travail d'occasion conformes utilisés pour les échanges (en part du nombre total d'échanges et augmentations) ⁽²⁾	35 %
Part des volumes de vêtements de travail à impact environnemental réduit (polyester recyclé)	30 %
Part des acheteurs ayant suivi une formation aux achats responsables	100 %
Part de fournisseurs de produits chimiques évalués sur leur conformité au règlement REACH ⁽³⁾	100%
Part des équipements industriels acquis sur le marché de l'occasion ou reconditionnés	-

(1) Sur le périmètre de la centrale d'achat du Groupe.

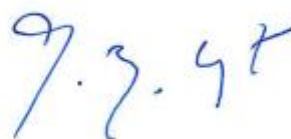
(2) Données d'avril à mars de l'année N.

(3) Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) n°1907/2006.

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs d'Kalhyge (Groupe Anett), à tous les sites Kalhyge (Groupe Anett), ainsi qu'à nos fournisseurs et partenaires. Chaque acteur est invité à s'approprier ces engagements et à contribuer à leur amélioration continue. Je compte donc sur votre implication la plus totale afin de respecter les priorités et d'atteindre les objectifs, tant qualitatifs que quantitatifs, définis dans cette politique.

Thouars, le 18/06/2026,

Marc BOURDYOT
Directeur Supply Chain

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. BOURDYOT".